

L'AFFECTATION DE FONDS EN VERTU DE LA LOI SUR LES
RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

Question n° 1469—**M. Burton:**

Le gouvernement a-t-il autorisé, dans le cadre de la Loi sur les réserves provisoires de blé, une affectation de fonds à la Commission canadienne du blé, relativement au blé entreposé en date du 1^{er} août 1970 et, dans l'affirmative, a) quand l'a-t-il autorisée, b) quel en était le montant?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Bien que les prévisions budgétaires pour l'exercice finissant le 31 mars 1972 comportent une allocation à cette fin, les débours n'ont pas été autorisés puisque le gouvernement a soumis aux Communes un projet de loi en vue de révoquer la loi sur les réserves provisoires de blé à compter du 1^{er} août 1970.

TRAVAUX PUBLICS—LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE
N° 213

Question n° 1477—**M. Paproski:**

1. Relativement au contrat n° 9C-07017, du 18 novembre 1969, prévoyant la construction de l'édifice n° 213 à la ferme de la Ceinture de verdure, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a autorisé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):
1. Deux.

2. Un montant supplémentaire net de \$241.58 a été accordé par le ministère des Travaux publics.

3. Un des ordres de changement a été rendu nécessaire par des conditions de travail imprévues et l'autre, par des modifications aux besoins du client.

TRAVAUX PUBLICS—LES ANNEXES À LA STATION
D'ÉPREUVE DES VOLAILLES

Question n° 1478—**M. Paproski:**

1. Relativement au contrat n° 9C-07054, du 13 novembre 1969, prévoyant la construction d'annexes à la Station centrale d'épreuve des volailles à la ferme expérimentale centrale, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):
1. Un.

2. Un montant supplémentaire net de \$2,288.55 a été accordé par le ministère des Travaux publics.

3. L'ordre de changement a été rendu nécessaire par la différence entre les conditions véritables du roc et celle mentionnées sur le marché.

TRAVAUX PUBLICS—LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
AU BUREAU DE POSTE ET AUX LOCAUX DE LA GRC

Question n° 1479—**M. Paproski:**

1. Relativement au contrat n° 9C-03915, du 12 novembre 1969, prévoyant l'installation du chauffage à l'édifice du bureau de poste et aux édifices de la GRC, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

[M. Duquet.]

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Vingt-trois.

2. Un montant supplémentaire net de \$95,075.94 a été accordé par le ministère des Travaux publics.

3. L'un des ordres de changement a été rendu nécessaire par les conditions du sol, un autre, par une modification aux besoins du client, quinze, par des conditions de travail imprévues et six, par des modifications des exigences de la conception des travaux.

TRAVAUX PUBLICS—LA CONSTRUCTION DE
L'ÉDIFICE N° 45

Question n° 1480—**M. Paproski:**

1. Relativement au contrat n° 9C-16228, du 30 octobre 1969, prévoyant la construction de l'édifice n° 45 à la ferme de la Ceinture de verdure, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Trois.

2. Un montant supplémentaire net de \$5,815.90 a été accordé par le ministère des Travaux publics.

3. L'un des ordres de changement a été rendu nécessaire par les conditions de l'emplacement, un autre, par un changement des besoins du client et le dernier, par des conditions de travail imprévues.

TRAVAUX PUBLICS—LA CONSTRUCTION DE
L'ÉDIFICE N° 2

Question n° 1481—**M. Paproski:**

1. Relativement au contrat n° 9C-00904, du 6 juin 1969, prévoyant la construction de l'édifice n° 2 à la ferme de la Ceinture de verdure, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Six.

2. Un montant supplémentaire net de \$1,072.38 a été accordé par le ministère des Travaux publics.

3. Quatre des ordres de changement ont été rendus nécessaires par des conditions de travail imprévues et les deux autres, par des modifications des besoins du client.

TRAVAUX PUBLICS—LES MODIFICATIONS DE MATÉRIEL
AU LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE DE TUNNEY'S PASTURE

Question n° 1482—**M. Paproski:**

1. Relativement au contrat n° 9C-01421, du 5 mai 1969, prévoyant la mise au point de l'équipement mécanique du laboratoire d'écologie à Tunney's Pasture, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):

1. Six.

2. Un montant supplémentaire net de \$505 a été accordé par le ministère des Travaux publics.